

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
April 15, 2020 / 15 avril 2020
F5211-200038

Vessel Charter - Quebec Region, conducting acoustic science and hydrography services / Affrètement de navires - Région du Québec, prestation de services de science acoustique et d'hydrographie

DELETE

Annex "D" Additional Vessel Charter Contract Conditions

13. Her Majesty will assume all costs for all fuel and lubricating oils required for propulsion lighting or heating. Fuel tanks must be proven full (e.g. dipped), upon commencement of Agreement or Contract.

SUPPRIMER

Annexe « D » Conditions D'affrètement de Navire

13. Sa Majesté assumera tous les frais reliés au mazout et aux huiles de graissage nécessaires pour la propulsion, l'éclairage ou le chauffage. Il faut confirmer au moyen d'une jauge que les réservoirs sont pleins au moment de l'entrée en vigueur de l'entente ou du contrat.